

AVIS N° 2008- 04 du 19 juin 2008
relatif au compte administratif pour 2007

présenté au nom de la Commission des finances et du plan

par M. Jacques MONIER

CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT

Jean-Claude BOUCHERAT

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL RÉGIONAL

D'ILE-DE-FRANCE

VU :

- la Constitution, notamment son article 72-2 ;
- la loi organique n°2004-758 du 29 juillet 2004 prise en application de l'article 72-2 de la Constitution relative à l'autonomie financière des collectivités territoriales ;
- le code général des collectivités territoriales ;
- la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- la délibération n° CR 02-05 du 31 janvier 2005 relative au règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France;
- l'autorisation accordée à la France, le 25 octobre 2005, par le Conseil des ministres de l'Union européenne, d'appliquer, à compter de 2007, pour une durée de trois ans, des tarifs de TIPP différenciés au niveau régional ;
- le rapport CR 101-06 sur les orientations budgétaires pour 2007 présenté en octobre 2006 par Jean-Paul HUCHON Président du Conseil régional d'Ile-de-France,
- l'avis sur ces orientations budgétaires adopté le 9 novembre 2006 par l'assemblée du CESR,
- le rapport CR 125-06 sur le projet de budget pour 2007 présenté en décembre 2006 par Jean-Paul HUCHON Président du Conseil régional d'Ile-de-France;
- l'avis sur ce projet de budget adopté le 13 décembre 2006 par le CESR,
- la délibération n° CR 125-06 adoptée le 21 décembre 2006 par le Conseil Régional fixant le montant des recettes et portant ouverture d'autorisations de programme, d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement dans le budget de la Région Ile de France pour 2007 ;
- le budget primitif 2007 de la Région Ile-de-France adopté le 21 décembre 2006 par le Conseil Régional;
- le rapport et la délibération n° CR 124-07 sur l'affectation du résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2006 ;
- le rapport et la délibération n° CR 131-07 sur le budget supplémentaire 2007 ;
- le rapport n° CR 73-07. sur le compte administratif pour 2006 présenté en juin 2007 par M. Jean-Paul HUCHON, Président du Conseil régional d'Ile-de-France ;
- le rapport n° CR 77-08. sur le compte administratif pour 2007 présenté en juin 2008 par M. Jean-Paul HUCHON, Président du Conseil régional d'Ile-de-France ;

ENTENDU :

- l'exposé de M. Jacques MONIER, rapporteur permanent sur le budget, au nom de la Commission des finances et du plan du CESR ;

CONSIDERANT :

I / SUR LE CONTENU DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007

- que le compte administratif traduit, dans le cadre de l'équilibre annuel obligatoire,
 - o en matière de dépenses d'investissement : les conséquences, en montants de Crédits de Paiement, des décisions d'investissement adoptées, sous forme d'Autorisations de Programme, au cours des années antérieures, par la collectivité régionale,
 - o en matière de dépenses de fonctionnement : les charges, en montant de Crédits de Paiement, que la collectivité régionale assume, de façon permanente, pour la gestion des activités inhérentes aux missions qu'elle exerce ;
- que le compte administratif pour 2007 présenté par l'Exécutif régional affiche des dépenses réelles de 3 884,213 M€ pour un budget voté de 4 017,910 M€ soit des dépenses inférieures de 133,7 M€(- 3%) au budget, à comparer aux dépenses de 2006, soit 3 488,663 M€(+ 395,5 M€, soit + 11,3%) ;
- que les principales caractéristiques de l'exercice comptable 2007 peuvent être décrites comme il est dit ci-après :

LES RECETTES DITES « PERMANENTES »

Elles s'élèvent en 2007 à 3 508,110 M€ en hausse de 11% par rapport au compte administratif 2006 (3 159,411 M€), et supérieures de 56,815 M€ par rapport au budget primitif 2007 (taux de réalisation de 101,6%)

Ces variations s'analysent, pour l'essentiel, comme suit :

- un produit de fiscalité régionale de 992 M€ à taux de fiscalité inchangés, soit 7,8 M€ de plus que le montant figurant au budget primitif 2007 et 0,8% de plus qu'au montant figurant au compte administratif 2006;
- des « autres recettes fiscales », dont la TIPP et la Contribution au Développement de l'Apprentissage (CDA) (1), de 931 M€, soit 7 M€ de plus (0,8%) que le montant figurant au budget primitif 2007 et 230 M€ de plus (33%) qu'au montant figurant au compte administratif 2006. Indépendamment de la TIPP (cf. ci-dessous) on note une importante moins value sur la redevance pour création de bureau (-18,1 M€ par rapport au budget primitif 2007 et -30,2 M€ par rapport au compte administratif 2006) et une forte augmentation de la CDA (+ 36,6 M€ sur 2006)
- un produit de TIPP de 749,8 M€, pour 736,7 M€ inscrits au budget primitif 2007 (+ 1,8%) et 528,3 M€ au compte 2006 (+ 41,9%). Ce montant de 749,8 M€ se décompose en 621,8 M€ au titre des consommations effectives de carburant, 39,1 M€ au titre de la garantie de l'Etat d'assurer le montant de compensation prévu en loi de finances nonobstant les baisses de consommation, 6,4 M€ de supplément de compensation 2005, 2006 et 2007 pour les

(1) La Région continue à considérer la CDA comme une dotation de l'Etat bien qu'il s'agisse d'un reversement d'une taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage

formations sanitaires et sociales, 82,5 M€ au titre de la modulation au taux maximal autorisé à la Région.

- des dotations proprement dites de l'Etat de 1 280 M€, soit + 12 M€ (0,9%) par rapport au budget primitif 2007 (1268 M€) et - 35 M€ (- 2,7%) sur 2006 (1315 M€).
- des recettes diverses (amendes de police, FCTVA, reversement du FSE, produits financiers, contribution des familles au service de restauration et d'hébergement des lycées), pour 254 M€ contre 206 M€ budgétés et 108 M€ au compte 2006 (+ 35,2%). Ce poste de recettes est celui qui est le plus affecté par des mouvements erratiques ponctuels, liés à des décalages de versement pour le FSE et les amendes de police ou bien à l'évolution des règles d'éligibilité des dépenses ainsi qu'à l'amélioration de traitements administratifs (FCTVA).

LE RECOURS A L'EMPRUNT

La réalisation de l'équilibre budgétaire annuel induit la mobilisation d'un montant d'emprunt de 378,8 M€ sur une enveloppe de 566,6 M€ retenue dans le budget primitif 2007. Ce montant, qui constitue la différence entre les dépenses totales à assumer et le montant effectivement constaté des « recettes permanentes », découle aussi du fait que l'excédent de la section de fonctionnement (excédent qui contribue au financement des charges d'investissement) s'élève en 2007 à 338,9 M€ (contre une prévision de 156,2 M€ au budget). En 2006 l'emprunt mobilisé s'était élevé à 310,3 M€ pour un excédent de fonctionnement de 463,7 M€

LES DEPENSES DE L'EXERCICE (CREDITS DE PAIEMENT)

D'un montant total de 3 884,2 M€, supérieures de 395,5 M€ à celles de 2006 (3 488,7 M€), soit une augmentation de 11,3%, elles sont inférieures de 133,7 M€ à celles inscrites au budget primitif 2007, soit un taux de réalisation de 96,7 %.

Elles se décomposent de la manière suivante :

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.

Elles s'élèvent à 1 727,5 M€, en hausse de 1,5% par rapport à 2006 (1 702,1 M€) et en baisse de 15,5 M€ soit 1,1 % par rapport au budget primitif 2007 (1 743 M€).

Elles sont constituées de :

- 1 546,7 M€ de dépenses d'équipement, en hausse de 17,5 M€ soit 1,1% sur 2006 (1 599,2 M€), mais en baisse de 10,6 M€ soit 0,7% sur le budget primitif 2007 (1 557,3 M€)
- de 180,7 M€ de charge de la dette, remboursement du capital et autres mouvements financiers, contre 185,7 M€ prévus au budget 2007 et 173 M€ constatés au compte 2006.

Ces dépenses d'investissement traduisent le coût d'exécution, en 2007, des Autorisations de Programme (AP) adoptées par le Conseil régional au cours des dix à quinze années qui précèdent.

Les variations observées, chapitre par chapitre, en matière de dépenses d'équipement, par rapport au budget 2007 et aux montants constatés en 2006, sont les suivantes, en millions d'euros et en % :

CHAPITRES BUDGETAIRES	COMPTE 2007	VAR. / BUDGET 2007	VAR. / COMPTE 2006
Formation prof. et apprentissage	19,273 M€	- 14%	- 5,1%
Enseignement	590,987 M€	- 1,7%	+ 8,4%
Culture, sports et loisirs	50,244 M€	+ 3,8%	+ 32%
Santé et action sociale	39,936 M€	+ 4,5%	+ 9,9%
Aménagement des territoires	276,346 M€	+ 46,3%	+ 42,3%
Environnement	121,204 M€	- 13,7%	- 33,4%
Transports	367,298 M€	- 12%	- 15,1%
Action économique	70,446 M€	- 17,8%	- 3,6%
Ensemble des chapitres d'intervention	1 535,734 M€	~0%	+ 0,1%
Services généraux	10,998 M€	- 25,7%	+ 42,9%
TOTAL tous chapitres	1 546,712 M€	- 0,7%	+ 1,1%

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Elles s'élèvent à 2 156,8 M€ en hausse de 370,3 M€(soit +20,7%) par rapport à 2006 (1 786,5 M€) et en baisse de 118,1 M€(soit -5,1%), par rapport au budget primitif 2007 (2 274,9 M€).

Elles sont constituées de :

- 2 037 M€de fonctionnement hors dette incluant 160,3 M€pour le fonctionnement de l'institution régionale ;
- 119,8.M€de charge de la dette (intérêts) et autres mouvements financiers.

Les variations observées, chapitre par chapitre, en matière de dépenses de fonctionnement, par rapport au budget 2007 et aux montants constatés au compte 2006, sont les suivantes en millions d'euros et en % :

CHAPITRES BUDGETAIRES	COMPTE 2007	VAR. / BUDGET 2007	VAR. / COMPTE 2006
Formation prof. et apprentissage	734,863 M€	- 6,1%	+ 10%
Enseignement	300,965 M€	+ 0,8%	+ 33,3%
Culture, sports et loisirs	62,231 M€	- 0,1%	+ 27,9%
Santé et action sociale	14,871 M€	- 12,6%	+ 28,4%
Aménagement des territoires	34,982 M€	- 16,1%	+ 4%
Environnement	17,878 M€	- 23,1%	+ 37,7%

Transports	633,869 M€	- 1,5%	+ 31,6%
Action économique	72,104 M€	- 22,9%	+ 34,5%
Ensemble des chapitres d'intervention	1 871,763 M€	- 4,6%	+ 21,9%
Services généraux	162,946 M€	- 4,2%	+ 8,5%
TOTAL tous chapitres (1)	2 037,001 M€	- 4,6%	+ 20,8%

(1) y compris les frais de fonctionnement des groupes d'élus

EVOLUTIONS COMPAREES DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

Les évolutions respectives des dépenses d'investissement et de fonctionnement depuis l'année 2004, qui est l'année précédant la mise en œuvre de la phase 2 de la décentralisation (loi du 13 août 2004), sont les suivantes en millions d'euros et en % :

:

TYPES DE DEPENSES	2004	2005	2006	2007
INVESTISSEMENT	1647	1696,1	1702,2	1727,5
Evolution	100	103	103,4	104,9
Proportion / Total	58,9%	54,7%	48,8%	44,5%
FONCTIONNEMENT	1154,2	1403,6	1786,5	2156,8
Evolution	100	121,6	154,8	186,9
Proportion / Total	41,1%	45,3%	51,2%	55,5%
TOTAL	2801,2	3099,7	3488,7	3884,2
Evolution	100	110,6	124,5	138,7

Source : comptes administratifs – en millions €- charge de la dette et frais financiers inclus.

EVOLUTION DES ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA COLLECTIVITE REGIONALE

Ces engagements ont deux sources principales :

- les volumes annuels de dépenses futures découlant des programmes d'investissement autorisés chaque année par le vote des Autorisations de Programme (AP) et, à un largement moindre degré, par le vote des Autorisations d'Engagement (AE) en matière de fonctionnement ;
- la charge de la dette (remboursements annuels du capital, des intérêts et autres frais financiers).

L'examen de la situation de ces engagements financiers au terme de l'année 2007 conduit aux principaux constats suivants :

ENGAGEMENTS EN MATIERE D'INVESTISSEMENT (AP)

Au 31 décembre 2006 le montant total cumulé des AP « affectées », c'est-à-dire ayant reçu, après leur inscription au budget, l'aval de la Commission permanente du Conseil régional, mais non encore « mandatées », c'est-à-dire n'ayant pas encore généré de paiement, était chiffré à 6 177,3 M€

Au 31 décembre 2007 ce montant est de 6 217 M€, en hausse donc de près de 40 M€. La faible variation ainsi enregistrée résulte notamment d'un changement de méthode de comptabilisation qui – dans le cadre d'une plus stricte application du règlement financier et d'une amélioration des procédures de traitement – permet d'obtenir une « photographie de la situation nette » du stock d'AP de meilleure qualité.

S'agissant des AP « engagées » - c'est-à-dire ayant donné lieu, après leur affectation, à un contrat ou à une passation de marché ou à une décision formelle d'attribution d'une subvention, etc....., donc à un véritable engagement financier juridiquement acté – leur cumul, qui était chiffré à 5 629,6 M€ au 31 décembre 2006, s'élève au 31 décembre 2007 à 5 543 M€ compte tenu des améliorations méthodologiques exposées ci-dessus.

Il faut donc considérer qu'au 31 décembre 2007 les montants minimaux de dépenses d'investissement que la Région devra assumer au cours des années 2008 et suivantes – du seul fait des décisions antérieures - s'élèvent à 6 217 M€ en AP affectées et 5 543 M€ en AP engagées.

Il est précisé que les 2/3 des restes à mandater sur AP affectées concernent les lycées (pour 2 324 M€) et les transports (pour 1 851 M€). Toutefois le secteur des lycées connaît, depuis 2005, une diminution continue des restes à mandater, du fait de l'arrivée à maturité de programmes de rénovation et construction. Le mouvement est inverse en ce qui concerne les transports.

Par ailleurs on note que sur le stock de 6,2 milliards de restes à mandater, 1,6 milliard concerne des AP affectées au titre du Contrat de Plan Etat / Région 2000 – 2006.

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE FONCTIONNEMENT (AE)

Dans ce domaine, les dépenses d'ores et déjà affectées ou engagées et restant à mandater résultent « principalement de glissements d'exécution plutôt que d'engagements pluriannuels », comme nous l'indique le rapport au Conseil régional (cf. p. 260 et 261).

Au 31 décembre 2007 les montants d'AE affectées et d'AE engagées restant à mandater s'élèvent respectivement à 452,2 M€ et 312 M€

ENGAGEMENTS RESULTANT DE L'EMPRUNT

Le service de la dette a généré en 2007 des dépenses de 180,7 M€ au titre du remboursement du capital et des frais financiers en section d'investissement, contre 173 M€ en 2006, ainsi que 119,8 M€ au titre des intérêts et frais financiers en section de fonctionnement, contre 98 M€ en 2006.

Soit au total 300,7 M€ en 2007 contre 271 M€ en 2006 (+ 11%). Cette augmentation résulte de la hausse de l'encours et de la hausse des taux.

L'encours de la dette s'établit comme suit depuis 2000 (en millions d'euros au 31 / 12) :

ENCOURS	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Dette cte	1 778	1 723	1 614	1 661	1 885	2 052	2 195	2 400
METP	605	420	282	161	93	56	37	19
TOTAL	2 383	2 143	1 896	1 822	1 978	2 108	2 232	2 419

Selon des informations figurant au rapport sur le projet de budget 2008, l'évolution prévisionnelle de la dette, sur la base de l'encours au 30 / 11 / 2007, s'établirait, en charge annuelle, dans une fourchette de 270 à 290 M€ jusqu'en 2013, pour se réduire ensuite jusqu'à 200 M€ en 2016 et atteindre 300 M€ en 2017.

Il convient d'observer par ailleurs une augmentation du taux de mobilisation réelle de l'enveloppe d'emprunt votée chaque année au budget. Ce taux, qui était de 48,9% en 2005, est passé à 49,2% en 2006 puis à 66,7% en 2007. Cette évolution correspond, pour l'essentiel, à la très forte augmentation des dépenses de fonctionnement qui vient réduire l'excédent viré à la section d'investissement et, à un bien moindre degré, à l'évolution des dépenses d'investissement.

Enfin une gestion active de la dette par les services de la Région a permis, malgré la remontée des taux, d'obtenir un taux moyen de la dette, certes en croissance depuis 2004, mais cependant inférieur au niveau moyen annuel du taux Euribor à 3 mois et au niveau moyen annuel du taux long à 6 ans (durée moyenne de la dette de la Région) (cf. rapport p. 39).

ENSEMBLE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

La somme des montants ci-dessus inventoriés conduit à constater que le total des engagements correspondants de la Région s'élève, au 31 décembre 2007, à 9,088 milliards € (6,217 au titre des AP, 0,452 au titre des AE, 2,419 au titre de la dette).

Toutefois ce montant ne tient pas compte des engagements contractés au titre du Contrat de Plan Etat / Région 2000 – 2006, pour la partie de celui-ci qui n'a pas encore donné lieu à des affectations d'AP (1), ni, a fortiori, des engagements financiers contractés au titre du Contrat de Projets 2007 – 2013, sauf en ce qui concerne les AP affectées à ce titre en 2007. Il est rappelé que les engagements financiers inscrits au CPER 2007 – 2013 sont de 3,460 milliards € pour la Région (Plan Seine compris).

(1) comme indiqué plus haut les AP affectées restant à mandater au 31 décembre 2007 incluent 1,6 milliard à ce titre. Compte tenu des 2,770 milliards € déjà mandatés, les montants qui resteraient à affecter, dans la limite de l'enveloppe initiale, seraient de 0,298 milliard €

CONSIDERANT PAR AILLEURS :

II / SUR L’AFFECTATION DES AP ET DES AE OUVERTES AU BUDGET 2007

- que les AP ont été affectées à 92,8% par rapport au budget primitif, pour un montant de 1748,5 M€ sur un total d’AP ouvertes de 1885,6 M€ (dont 36% pour la formation professionnelle et l’apprentissage, et 36% pour les transports),
- que les AE ont été affectées à hauteur de 97% des AE ouvertes au budget primitif, soit pour 1944,4 M€ sur 2004,7 M€ (dont 35% pour les transports, principalement sous l’effet du Contrat de Projets Etat / Région 2007 -2013, et 25% pour l’enseignement secondaire).

III / SUR L’EXECUTION DU CONTRAT DE PLAN 2000 / 2006

ET DU CONTRAT DE PROJETS 2007 / 2013

CONTRAT DE PLAN ETAT / REGION 2000 – 2006

que son exécution s’est poursuivie en 2007 :

- 94 M€ ont été affectés en 2007, représentant 2% supplémentaires d’exécution par la Région de ses engagements contractuels de 4,668 milliards € portant ainsi le taux d’affectation cumulé de 91,7% fin 2006 à 93,8% fin 2007
- 423,2 M€ ont été mandatés en CP en 2007, dont 401,4 en investissement et 21,8 en fonctionnement, portant le montant cumulé des mandatements fin 2007 à 2,770 milliards € soit 59,3% des engagements initiaux de la Région.
- Il resterait donc à financer, dans la limite de l’enveloppe initiale, 1,898 milliard dont 1,600 a déjà fait l’objet d’affectation d’AP.

CONTRAT DE PROJETS ETAT / REGION 2007 – 2013

que son exécution a démarré en 2007 :

- en affectation de crédits le montant s’élève, mi 2007, à 387 M€ soit 11,3% des engagements totaux de 3 460 M€ Ces affectations intéressent, dans des proportions très diverses, chacun des huit grands projets inscrits au CPER, mais notamment le grand projet 5 « *contribuer à l’accessibilité* » concernant les transports en commun régionaux, pour 332 M€ Il faut noter cependant que des opérations du CPER 2000 – 2006 sont reprises dans le grand projet 5 du

CPER 2007 – 2013, ce qui ne favorise pas la lisibilité de la mesure des engagements et de leur exécution.

Sur les autres grands projets on en est à une phase de démarrage et les affectations de crédits se sont élevées globalement à 54 M€ en 2007.

- les crédits mandatés se sont élevés à 7,6 M€ exclusivement sous forme, à ce stade de tout début d'exécution, de subventions de fonctionnement.

IV / SUR L'IMPACT DE LA DECENTRALISATION DANS LES DEPENSES ET LES RESSOURCES DE LA REGION

que le rapport pour le Conseil régional sur le compte administratif 2007 présente une analyse très fouillée des « dépenses liées à la loi du 13 août 2004 relatives à la décentralisation » et des ressources attribuées en compensation par l'Etat.

Il ressort notamment de cette analyse que les dépenses liées à la décentralisation se seraient élevées à 822,1 M€ en 2007, en hausse de 39,3% sur celles de 2006.

Ainsi, lorsque l'on met à part les dépenses liées à la décentralisation, le budget régional, qui a augmenté de 11,3% en dépenses de 2006 à 2007 (+ 395,5 M€), n'aurait varié en hausse que de 5,7%, soit 163,8 M€

Sachant que les dépenses de décentralisation sont exclusivement des dépenses de fonctionnement – tout au moins en l'état actuel des choses – cela veut dire que, en l'absence de décentralisation, les dépenses 2007 auraient augmenté de :

- 25,4 M€ en investissement (situation effectivement constatée au compte administratif 2007),
- 138,3 M€ en fonctionnement.

EMET L'AVIS SUIVANT

ARTICLE 1 :

Le CESR prend acte du compte administratif 2007.

ARTICLE 2 :

Le CESR remercie les services de la Région pour la quantité et la qualité encore accrues des informations apportées dans le rapport pour le Conseil régional sur le compte administratif 2007.

Il se déclare satisfait, également, de l'action entreprise afin d'améliorer la mesure des engagements pluriannuels et d'en assurer ainsi la fiabilité, qui est une des conditions essentielles de la gestion sur le moyen et long terme, dans un contexte contraint en matière de ressources.

Il souhaite, toutefois, un réexamen de la classification des ressources (Contribution au Développement de l'Apprentissage, FNDMA, contribution des familles au service de restauration et d'hébergement) dans la présentation des commentaires sur les comptes, afin de s'assurer de leur exacte affectation dans les différents types de ressources que sont : la fiscalité régionale, les autres recettes fiscales, les dotations de l'Etat, et les autres recettes.

ARTICLE 3 :

Le CESR souligne que les membres du CESR n'ont pu disposer du rapport que le samedi 14 ou le lundi 16 juin pour un vote de l'avis en Assemblée plénière le 19 juin.

Il s'élève donc avec vigueur, une fois encore, contre les conditions très difficiles d'examen du rapport de l'Exécutif régional et d'élaboration de son propre avis qui lui sont imposées du fait de la communication extrêmement tardive des documents sur lesquels il doit exercer sa compétence consultative. Il demande qu'à l'avenir les données comptables proprement dites, indépendamment des commentaires qu'elles appellent de l'Exécutif, lui soient communiquées beaucoup plus tôt.

ARTICLE 4 :

Le CESR constate que si l'exécution du budget en Crédits de Paiement, tant en recettes qu'en dépenses, atteint globalement un excellent taux de réalisation par rapport aux prévisions budgétaires, il existe, en dépenses, de fortes disparités de ce taux selon les chapitres, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Il considère que l'appréciation à porter sur la qualité du taux de réalisation devrait être appréciée chapitre par chapitre et pas seulement d'une façon globale, de façon à en tirer, en tant que de besoin, les enseignements utiles pour l'élaboration des prochaines prévisions budgétaires.

ARTICLE 5

Le CESR exprime sa satisfaction sur les dispositions prises pour engager au plus vite l'exécution du CPER 2007 – 2013 et accélérer la phase finale de la réalisation du CPER 2000– 2006, pour lequel les financements qui restent à assurer par la Région, dans le cadre des engagements financiers pris, sont encore de l'ordre de 1, 9 milliard €

Dans le domaine essentiel des transports en commun il souhaite une meilleure lisibilité dans l'imputation de l'exécution des programmes prévus entre le CPER 2000 – 2006, d'une part et le CPER 2007 – 2013, d'autre part, puisqu'il existe des zones de recouvrement entre l'un et l'autre.

ARTICLE 6

Le CESR constate, au vu des évolutions respectives des dépenses d'investissement et des dépenses de fonctionnement depuis l'année 2004, qui précède l'entrée en vigueur de la loi du 13 août 2004, que le rythme moyen annuel de croissance globale des dépenses de 2004 à 2007 (CP) est, en investissement, de 1,6%, mais de 29% en fonctionnement. Le CESR observe aussi qu'en 2007 la croissance hors décentralisation, en montant, des dépenses de fonctionnement par rapport à 2006 serait supérieure de 5,4 fois à celle des dépenses d'investissement.

Se fondant sur ces constats le CESR exprime ses interrogations, voire son inquiétude et souhaite que les arbitrages financiers soient fermement et durablement effectués pour permettre, comme il l'a déjà souligné dans son avis sur le projet de budget 2008, la réalisation effective des objectifs prioritaires d'équipement et d'aménagement de l'Ile de France, dans le respect de la contrainte de l'équilibre annuel.